



Paris, le 2 mai 2011

NOTE D'INFORMATION

Pêcheurs et acteurs de la récupération de déchets flottants

Dans le cadre d'un programme expérimental international, la pêche professionnelle française est sollicitée pour contribuer à la collecte de macro-déchets flottants en zone estuarienne ou côtière.

A l'initiative de la Confédération européenne de la Plasturgie (EuPC), un projet de dépollution des côtes européennes est sur le point de voir le jour. Les objectifs de ce projet sont de collecter, grâce à la participation technique de navires de pêche et au moyen d'engins expérimentaux, les macro-déchets plastiques flottants du milieu, pour ensuite en analyser la composition et l'origine, et enfin en étudier les possibilités de recyclage industriel. Cette opération devrait impliquer plus de 15 Etats membres concernés par la présence de points de concentration de déchets flottants dans leurs eaux côtières, sur une période test de deux à trois années. L'initiative reste indépendante de la mesure « Ramassage des engins de pêche perdus et des déchets » prévue par les Contrats bleus.

L'équipement expérimental dédié à la collecte des déchets, de type chalut de surface, décliné en plusieurs modèles de capacité différente, est conçu pour une utilisation par de petits navires et mis à disposition par la Société Thomsea, partenaire de ce projet.

En France métropolitaine, l'EuPC souhaiterait que l'expérimentation soit conduite sur trois à quatre points de concentration de déchets flottants, que de premières études océanographiques situent à l'embouchure de la Seine et de la Loire, sur la côte basque et sur le littoral des bouches du Rhône. Sur chacun de ses points, un à plusieurs navires, à tour de rôle, testeraient les dispositifs de collecte de déchets selon une fréquence d'une à deux sorties par mois, pendant toute la durée de l'opération. Si une formation et une indemnisation des équipages volontaires sont envisagées, les modalités de conduite et les conditions de participation à ce projet doivent prochainement être précisées.

Au-delà de la nécessaire valorisation de la contribution des marins à la lutte contre les pollutions auprès du grand public et des instances européennes, la participation à ce projet peut constituer une opportunité intéressante pour les navires désireux de diversifier leurs activités. Ce projet, qui a fait l'objet d'une présentation au CNP MEM par les représentants de l'EuPC, de la Fédération française de la plasturgie et de la société Thomsea, a reçu par ailleurs le soutien du parlement européen et de la Commission Environnement et Usages Maritimes (CEUM) du CNP MEM.

L'EuPC tient son assemblée générale le 20 mai prochain en France, à Saint-Jean-Cap-Ferrat (Alpes maritimes), et envisage à cette occasion de lancer l'opération. Aussi, le CNP MEM souhaiterait, avant la limite du 13 mai prochain, que :

- 1. Les zones de concentration de déchets plastiques flottants soient localisées avec plus de précision (embouchure de Seine et de Loire, littoral basque, bouches du Rhône) ;**
- 2. Les navires volontaires intéressés pour participer à ce projet, sur un à plusieurs points de concentration identifiés, se fassent connaître.**

Pour tout complément d'information sur ce dossier, vous pouvez prendre contact auprès de Mlle Perrine Ducloy (pducloy@comite-peches.fr) ou M. Nicolas Michelet (nmichelet@comite-peches.fr) du CNP MEM ou de M. Thierry Thomazeau (tthomazeau@thomsea.com) de la société Thomsea.

Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

Art. L.912-1 et s. du Code rural et de la pêche maritime • SIRET : 77569173600844 • Code NAF : 9412 Z
134, Avenue de Malakoff - 75116 Paris • Tel. : + 33(0)1 72 71 18 00 • Mél : cnpmem@comite-peches.fr